Communauté de Communes du Val de Somme

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexe - Plan d'information sur les contraintes

CHIPILLY

1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,

Le Président
LE PRÉSIDENT
A. BABAULT

DOSSIER APPROUVÉ

Réalisé le : 02/03/2020

ARRETE LE : 16/05/2019 PUIS LE : 10/10/2019
APPROUVE LE : 05/03/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC du L'Investement
3 rue des Molettes
80080 Camon Amiens
Tél. 03 22 97 36 39

Val-de-Loire
Zone Ecoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie *Le Havre*
189 Boulevard François 1er
76600 Le Havre
Tél. 02 35 46 55 08

Seine-Normandie *Evreux*
Parc d'Activités Le Long Buisson
3B0 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 La Vieil-Evreux
Tél. 02 32 32 99 12

Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 05 01

Légende

- Cavités souterraines (Source : BRGM)
- Mouvements de terrain (Source : BRGM)

Pollution du sol :

- Présomption de pollution du sol signalée, au regard de l'occupation passée du site. Une vérification de la pollution du sol doit être menée préalablement à l'aménagement du site

Sensibilité aux remontées de nappes (Source : BRGM) :

- Secteurs de nappes sub-affleurantes

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par des remontées de nappes. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Aléas gonflement/retrait des argiles (Source : BRGM) :

- Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles moyen
- Secteurs de risques de retrait/gonflement d'argiles fort

A titre d'information, certains secteurs du territoire intercommunal sont concernés par un aléa retrait/gonflement d'argiles moyen à fort. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations.

Zones d'aléa du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Somme et ses affluents :

Inondation par remontées de nappes naturelles :

- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

Inondation par ruissellement coulées de boue :

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

A titre d'information, le territoire intercommunal est classé en zone d'aléa sismique faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.

Le territoire est concerné par un risque d'effondrement lié à des cavités souterraines non localisées. Chaque porteur de projet est invité à vérifier la présence de cavités afin de déterminer les mesures constructives à adopter dans le but d'assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée.